



Département de la mobilité, du territoire et  
de l'environnement

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, 1950 Sion

Madame la Députée-suppléante,  
Elodie Praz

[elodie.praz@parl.vs.ch](mailto:elodie.praz@parl.vs.ch)

**Notre réf.** DMTE / SDM

**Date** 2 mars 2023

**HRC, et les transports publics ?**  
**Votre question écrite N° 2022.12.547 du 15.12.2022**

Madame la Députée-suppléante,

En date du 15 décembre dernier, vous avez déposé sur le bureau du Grand Conseil une question écrite par laquelle vous invitiez le Conseil d'Etat à répondre à plusieurs questions en lien avec l'objet cité en marge et auxquelles nos réponses, compléments d'information et précisions sont apportés par la présente.

**Concernant la desserte de la zone du Bas-Valais, le Canton a-t-il prévu d'améliorer les cadences et les correspondances pour encourager les habitants à emprunter les transports en commun pour se rendre respectivement sur leur lieu de travail ou pour se rendre à l'HRC en tant que patient ?**

Depuis l'ouverture de l'hôpital Riviera-Chablais en 2019, le paysage des transports publics de la région a passablement évolué. En collaboration avec son homologue vaudois, le Service de la mobilité du Canton du Valais a développé de manière soutenue l'offre en faveur de la population.

A ce jour, les habitants du Chablais valaisan disposent des liaisons régionales suivantes :

- 19 paires de courses ferroviaires entre Monthey et St-Gingolph (ligne 130)
- 18 paires de courses bus entre Monthey et Villeneuve (ligne 12.120)
- 8 paires de courses rapides train/bus entre Monthey et Villeneuve (lignes 130, 12.121)
- 14 paires de courses bus/train entre Aigle et St-Gingolph (lignes 130, 12.121, 12.142)
- 24 paires de courses train/bus entre Villeneuve et St-Gingolph (lignes 130, 12.130, 12.120, 12.121).
- En parallèle aux prestations mentionnées ci-dessus, le réseau d'agglomération MobiChablais offre une desserte fine de l'agglomération chablaisienne.

Le développement d'une ligne du transport régional de voyageurs doit répondre aux critères fixés par l'Office fédéral des transports (OFT). La fréquentation de ces lignes sont analysées chaque année pour, éventuellement, procéder à des améliorations de l'offre en transport public qui satisfont aux exigences de l'OFT.

A moyen terme, les améliorations suivantes sont prévues :

- Mise en place d'un horaire cadencé chaque 30' sur la ligne ferroviaire Monthey – St-Gingolph à l'horizon 2029 (nécessite la construction d'un point de croisement dans la région de Vouvry et la livraison de nouvelles rames de train, le matériel roulant étant commandé).
- Les travaux de sécurisation de l'AOMC, qui devraient débuter en 2024, permettront un gain de temps de parcours entre Monthey et Aigle, d'avantage de courses à terme, ainsi qu'une transformation de la gare CFF de Monthey en un véritable pôle d'échanges multimodaux d'ici 2028.

**Quand est-il prévu de rendre le site de Monthey accessible en transport public aux personnes à mobilité réduite ?**

Depuis plusieurs mois, des travaux ont lieu sur le site Montheysan de l'Hôpital Riviera-Chablais qui limite l'accès à la gare pour les personnes à mobilité réduite. L'établissement hospitalier nous informe que ces travaux devraient prendre fin dans le courant de cette année. En complément à ces travaux et en collaboration avec l'Office fédéral des transports et la direction de l'hôpital, les Transports Publics du Chablais (TPC) prévoient également d'adapter les quais de la halte de l'hôpital en 2025 en coordination avec d'autres chantiers qui nécessiteront la fermeture de la ligne durant plusieurs mois.

Dans l'intervalle, les personnes à mobilité réduite ont la possibilité de se rendre à ce centre hospitalier via la ligne MobiChablais n° 114 ou la ligne régionale 12.061.

En vous remerciant de vos questions et en espérant vous avoir apporté les réponses et informations souhaitées, nous vous présentons, Madame la Députée-suppléante, nos salutations distinguées.



**Franz Ruppen**  
Conseiller d'Etat

**Copies à** Présidente du Grand Conseil  
Service parlementaire